

Enfant héritier mais oncles reclament part

Par trabalho, le 26/07/2009 à 13:16

Bonjour,

J'ai hérité de mon père comme seul enfant (pas de testament). Mais mes oncles estiment qu'ils ont droit à une part de l'héritage.

En effet, mon père etant au RMI ces 10 dernieres années (il etait tres malade), mes grand parents l'ont aidé en lui versant sur son compte 500 €par mois.

En conséquence, mes oncles réclament 60 000€ qu'ils considèrent comme part de leur héritage.

On me dit qu'ils vont peut etre porter plainte.

En ont-ils le droit, et auraient-ils gain de cause s'ils le faisaient?

J'ai hérité de biens - estimés à 120 000€, que je n'arrive pas à vendre (une ruine non habitable et 2 biens mobiliers), qui me coûtent des frais importants d'entretien et de travaux (pour arriver à vendre la maison pour l'instant non habitable).

Merci d'avance pour vos réponses éclairées...